

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Séance du Conseil Municipal du Mardi 07 Avril 2026

### Délibération N°2026-41

#### Désignation des représentants de la collectivité pour siéger au sein des autres établissements publics et instances partenariales

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 01 avril 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Luc EDOM, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

VOTE	Pour	24	Nombre de Conseillers en exercice : 29				
	A L'unanimité	Contre	00	PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
		Abstentions	05	28	1		
	Votants	29	Nombre de conseillers votants : 29				
M. EDOM Jean-Luc	Maire		X				
M. ADONAI Achille	1 <sup>er</sup> adjoint		X				
Mme JANGAL Carine	2 <sup>ème</sup> adjoint		X				
M. BROCHANT Patrick	3 <sup>ème</sup> adjoint		X				
Mme SOUSSEING Lucie	4 <sup>ème</sup> adjoint		X				
M. PETRIS Patrick	5 <sup>ème</sup> adjoint		X				
Mme JOURSON Johana	6 <sup>ème</sup> adjoint		X				
M. CAINDE Ignace	7 <sup>ème</sup> adjoint		X				
Mme BODESSON Dominique	8 <sup>ème</sup> adjoint		X				
M. SAHAÏ Antoine	Conseiller Municipal		X				
M. TEGAR Daniel	Conseiller Municipal		X				
Mme GALETTE Esther	Conseiller Municipal		X				
M. PETRIS Daniel	Conseiller Municipal		X				
M. TOTO Jean-Noël	Conseiller Municipal		X				
Mme BERCHEL Annie	Conseiller Municipal		X				
Mme CITRONNELLE Sandra	Conseiller Municipal		X				
M. OUSSELIN Bertrand	Conseiller Municipal		X				
Mme GOTTE ép BAGASSIEN Sylviane	Conseiller Municipal		X				
Mme PIERRE Hortense	Conseiller Municipal		X				
Mme TULIPPE Linda	Conseiller Municipal		X				
M. FRANCIS Frédéric	Conseiller Municipal		X				
Mme TANCRÉ Kelly	Conseiller Municipal		X				
Mme MELANE Tiphany	Conseiller Municipal		X				
M. POUMAROUX Lunel	Conseiller Municipal		X				
M. LOUISY Ferdy	Conseiller Municipal				Cynthia CHAPOULIE		
M. EMMANUEL Félix	Conseiller Municipal		X				
Mme LAROCHELLE Marielle	Conseiller Municipal		X				
Mme CHAPOULIE Cynthia	Conseiller Municipal		X				
M. TOTO Meddy	Conseiller Municipal		X				

Le quorum étant atteint, vingt-huit (28) Conseillers Municipaux étant présents, un représenté (01) et aucun absent, le Président déclare la séance ouverte et met les points en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur Daniel TEGAR est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

Date de la convocation 01 avril 2026

Acte rendu exécutoire

Le 14 AVR. 2026

après transmission électronique en Préfecture

Le 14 AVR. 2026

Et mise en ligne sur le site de la commune

Le 14 AVR. 2026

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20260414-2-DE

Réception par le Préfet : 14-04-2026

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-33 ;

**Considérant** que le Conseil municipal dispose de la faculté de désigner certains de ses membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux ;

**Considérant** qu'il dispose de l'opportunité de désigner, pour la durée du mandat, ses différents représentants auprès des conseils d'administration des associations locales.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

5 ABSTENTIONS (Mme CHAPOULIE – Mme LAROCHELLE – M. LOUISY – M. EMMANUEL – M. TOTO)  
DÉCIDE :

**ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER** les élus ci-après, pour le représenter :

N°	ORGANISMES	REPRESENTANTS
1	<b><u>U.D.A.F DE LA GUADELOUPE</u></b> (Union Départementale des Associations Familiales)	<b>1 titulaire :</b> Mme MELANE Tiphany <b>1 suppléant :</b> Mme BODESSON Dominique
2	<b><u>PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE</u></b>	<b>1 titulaire :</b> M. EDOM Jean-Luc
3	<b><u>S.E.M.A.G</u></b> Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe) <u>Assemblée Spéciale et Assemblée Générale</u>	<b>1 titulaire :</b> M. EDOM Jean-Luc <b>1 suppléant :</b> M. ADONAI Achille
4	<b><u>S.I.G</u></b> (Société Immobilière de la Guadeloupe)	<b>1 élu :</b> Mme GOTTE ép BAGASSIEN Sylviane <b>1 suppléant :</b> M. SAHAÏ Antoine
5	<b><u>S.I.P.S.</u></b> (Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages)	<b>2 élus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Mme PIERRE Hortense</li><li>M. OUSSELIN Bertrand</li></ul>
6	<b><u>CAISSE DES ÉCOLES</u></b>	<b>Président :</b> M. Jean-Luc EDOM <b>4 titulaires :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Mme GOTTE ép BAGASSIEN Sylviane</li><li>Mme TULIPPE Linda</li><li>Mme TANCRÉ Kelly</li><li>Mme GALETTE Esther</li></ul>
7	<b><u>MISSION LOCALE DE LA GUADELOUPE</u></b>	<b>1 titulaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>M. FRANCIS Frédéric</li></ul> <b>1 suppléant :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>M. POUMAROUX Lunel</li></ul>

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20260414-2-DE

Réception par le Préfet : 14-04-2026

Publication le : 14-04-2026

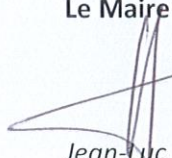

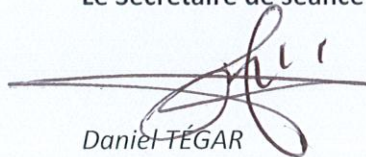
Délibération n°2026-41 - Désignation des représentants de la collectivité pour siéger au sein des autres établissements publics et instances partenariales

8	<p><b>Sy.MEG</b></p> <p>(Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe)</p>	<p><b>2 titulaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. SAHAÏ Antoine</li> <li>• Mme PIERRE Hortense</li> </ul> <p><b>2 suppléants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. BROCHANT Patrick</li> <li>• M. TÉGAR Daniel</li> </ul>
---	---	--

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.

<p>Le Maire</p>  <p>Jean-Luc EDOM</p>		<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Daniel TÉGAR</p>
--	--	---

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20260414-2-DE

Réception par le Préfet : 14-04-2026

Publication le : 14-04-2026

Délibération n°2026-41 - Désignation des représentants de la collectivité pour siéger au sein des autres établissements publics et instances partenariales